

Maîtriser les difficultés de la TVA, et les Nouvelles Règles de déduction

**BRIVE LA
GAILLARDE**

**6 et 7 Novembre
2008**

Objectifs

- Valider, approfondir et actualiser ses connaissances en matière de TVA
- Résoudre les principales difficultés pratiques rencontrées dans l'établissement des déclarations CA3
- Comprendre les mécanismes de la TVA dans les opérations internationales

Programme

- **Rappel des grands principes de fonctionnement de la TVA dans l'UE**
 - Le cadre commun de TVA au sein de la CEE : directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006,
 - Le mécanisme de la TVA : neutralité pour les entreprises assujetties à 100 %,
 - Le numéro d'identification intracommunautaire,
 - Le champ d'application,
 - Opérations imposables,
 - Opérations exonérées liées au commerce extérieur.
 - Rappel des notions de fait générateur et d'exigibilité pour le vendeur et pour l'acheteur :
 - Régime des livraisons de biens
 - Régime des encaissements
 - Régime particulier des acquisitions intracommunautaires
 - Les taux de TVA dans les 27 pays de la CEE,
 - Les mentions obligatoires à porter sur les factures : directive 2001/115/CE transposée dans le CGI aux articles 289 et 289 bis du CGI.
 - Sanctions en matière de TVA et de DEB
- **Appréhender les régimes particuliers et savoir traiter les opérations du commerce international**
 - Les livraisons et les acquisitions intracommunautaires,
 - Les exportations et les importations,
 - Les achats en franchise pour les exportateurs français,
 - Les opérations triangulaires.
 - Les ventes en dépôt consignation
- **Maîtriser les difficultés de certaines prestations de services internationales**
 - Principe général d'imposition
 - Démarche d'analyse à mener pour connaître le lieu d'imposition des prestations ainsi que le redevable de la TVA :
 - Qualifier la prestation
 - Territorialité : déterminer le pays dans lequel la prestation est imposable
 - Redevable de la TVA : prestataire ou son client (qui doit alors autoliquider)

**CODE :
Fisc 71**

**TARIF :
1650 € ht**

**Etude et
Analyse de
cas
pratiques.**

**DUREE :
2 Jours**

**NIVEAU :
Maîtrise**

Maîtriser les difficultés de la TVA, et les Nouvelles Règles de déduction

**BRIVE LA
GAILLARDE**

**6 et 7 Novembre
2008**

- Prestations immatérielles (article 259 B du CGI)
 - Etudes et conseils divers,
 - Frais de siège,
 - Traduction et interprétariat,
 - Traitement de données,
 - Maintenance informatique à distance,
 - Formation, ...
- Prestations régies par les articles 259 A – 1 et suivants du CGI :
 - Locations de moyens de transport
 - Transports intracommunautaires
 - Prestations matériellement localisables : prestations sur les immeubles, salons, foires, congrès, ...
 - Travaux d'entretien, de réparation ou de transformation, analyses, travaux divers, et expertises, portant sur des biens meubles corporels
 - Intermédiaires transparents et concessionnaires
 - Travaux à façon

• **Connaître les règles du droit à déduction**

- La refonte des droits à déduction : nouvelles règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2008
- Conditions générales d'exercice du droit à déduction
- Les exclusions du droit à déduction
- Détermination du quantum de taxe déductible :
 - Le coefficient de déduction
 - Le coefficient d'assujettissement
 - Le coefficient de taxation
 - Le coefficient d'admission
- Prendre en compte l'impact de certains revenus sur le droit à déduction :
 - Les subventions
 - Les produits financiers (prêts, opérations de trésorerie au sein du groupe, ...)
- Régularisations et reversements de la TVA initiale

Chacune des parties fait l'objet de quiz et de cas pratiques permettant de ponctuer l'avancement du programme et de bien assimiler chacune des notions abordées...

• **Connaître les procédures de récupération des TVA étrangères au sein des 27 pays de la CEE**

• **Questions - réponses**

**DIF
14 heures**